



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Décision du 30 septembre 2022

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Mission de prestations intellectuelles relative à l'établissement du chiffrage et du planning prévisionnel des travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

- En matière de commande publique pour des prestations de fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000 € HT à ce jour),

Considérant la nécessité de mandater un économiste de la construction en vue d'établir un chiffrage ainsi qu'un planning des travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord située dans l'emprise du port de commerce de Bastia ;

Considérant la consultation simplifiée organisée le 28 août 2022 ;

Considérant l'unique offre technico-financière reçue ;

**OBJET : Mission de prestations intellectuelles relative à l'établissement du chiffrage et du planning prévisionnel des travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord**

**DECIDE**

D'attribuer la mission de prestations intellectuelles relative à l'établissement du chiffrage et du planning prévisionnel des travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord au bureau d'études CTBC, sis 6 rue Favalelli, 20200 Bastia, (SIRET 531 482 750 00019), pour un montant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal – Chapitre 20- Article 2031 – Fonction 0201 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **06 OCT. 2022**  
et publication ou notification  
du **06 OCT. 2022**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI